

RUN COLOR FAUQ'EN FETE

Préambule

Le Comité des Fêtes de Fauquembergues dont le siège social se situe 8 rue de Saint-Omer 62560 Fauquembergues, organisent, la première édition d'une **Run Color** le dimanche 01 septembre 2024.

Site internet :

Adresse électronique : comitedesfetesfauquembergues@gmail.com

La RUN COLOR. Il s'agit d'une course ou marche non chronométrée ouverte à tous dès 3 ans, pour le simple plaisir de courir ou de marcher en musique, mais aussi de faire la fête et de partager un moment unique et convivial en famille et entre amis. Des zones de couleurs sont implantées sur le parcours et de la poudre d'amidon aux pigments colorés (hypoallergénique) est jetée sur les coureurs qui ressortent... multicolores ! À la fin de la course, tout le monde est invité à se regrouper devant la scène pour célébrer la fin de la Color Run pour un lancer final de poudre colorée.

ARTICLE 1 : PARCOURS ET ORGANISATION DE LA COURSE

Le parcours est d'environ de 5 kilomètres au départ de la Place Abbé Delannoy . Selon le nombre de participants, plusieurs départs seront organisés par vague de 250 personnes maximum.

Le parcours sera fléché à l'aide de signalétique et de panneaux directionnels. Elle sera complétée par de la rubalise à certains endroits du parcours.

L'animation commencera par un échauffement ludique en musique avec des animateurs. Un top départ sera communiqué selon le déroulé qui sera affiché par les organisateurs.

La course n'est pas chronométrée, l'idée étant d'arriver coloré le plus possible à la fin de la course tout en s'amusant.

Le départ de la course sera donné dans une zone accessible et identifiable par signalétique le jour de l'évènement.

Au départ de la course, aura lieu un lancer synchronisé symbole d'une Color Run traditionnelle, grâce au sachet de 75 g de poudre colorée sera distribué dans le kit de départ aux participants.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le nombre de participants est limité à 2000 personnes. Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le site dédié.

Un kit, comportant notamment des lunettes de soleil, un sachet de 75 g de poudre colorée, sera remis à chaque participant lors de l'inscription permettant de participer à la course.

Pour toute inscription d'un mineur, l'autorisation parentale située en bas de la fiche d'inscription est obligatoire. Les enfants pourront participer à la course avec la **présence obligatoire d'un adulte accompagnateur**.

Aucun spectateur ne sera accepté dans la zone de la course balisée s'il ne s'est pas acquitté des frais d'inscription.

ARTICLE 3 : CERTIFICAT MÉDICAL

Aucun certificat médical n'est requis pour cette course non chronométrée et d'environ 5 km.

Cela engage le participant à être pleinement conscient et responsable de son état de santé concernant sa participation à la manifestation.

ARTICLE 4 : ASSURANCE ET SÉCURITÉ

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à la course Color Run.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de blessure.

Il est fortement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident, garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Les participants s'engagent à respecter le traçage du parcours et les consignes de sécurité qui seront communiquées et affichées par les organisateurs lors de l'inscription.

Les véhicules officiels seront les seuls autorisés à circuler sur le parcours de la course (organisateur, véhicules des services de police, ambulances, pompiers...).

Les vélos, rollers, trottinettes et les animaux sont interdits pour la course colorée. Seules les poussettes sont autorisées.

L'introduction sur le site de la course colorée de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Les responsables de l'évènement sont habilités à refuser l'accès aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'épreuve.

ARTICLE 5 : RAVITAILLEMENT ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Un ravitaillement d'eau sera mis en place au 3ème kilomètre. Des conteneurs pour le recyclage seront à disposition a (bac de couleur jaune). Des poubelles seront aussi mises à disposition afin de respecter l'environnement.

ARTICLE 6 : TENUE ET PROTECTION VESTIMENTAIRE

Chaque participant est invité à porter un tee-shirt blanc ou de couleur claire et unie. Il est recommandé de porter des articles ne présentant pas d'inconvénients à être colorés par la poudre.

Par prévention, le port du masque ou bandana est vivement recommandé pour les personnes plus fragiles au niveau des voies respiratoires (par exemple souffrant d'asthme) pour éviter une inhalation excessive.

Il est conseillé aux participants de prévoir une serviette ou des sacs plastiques pour protéger les sièges des voitures.

ARTICLE 7 : LE DROIT A L'IMAGE / CNIL

Par son inscription à la course Color Run, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Des photos et des vidéos pourront notamment être prises lors de l'accueil des participants, de la préparation avant le départ, pendant la course, à l'arrivée et lors de tout évènement lié à la présente manifestation.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

ARTICLE 8 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'état d'urgence ou pour motifs indépendants de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.

ARTICLE 9 : L'APPROBATION

L'inscription à la course Color Run implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du-dit règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.

les organisateurs de la Run Color Fauq'en Fête

Autorisation parentale à ajouter au site pour les mineurs si l'enfant n'est pas accompagné par ses représentants légaux.